

SERVICE TECHNIQUE

05 46 30 19 19

✉ domaine.public2@aytre.fr

Affaire suivie par : LM/Gestion du Domaine Public

**Arrêté temporaire n°24-AT-0321
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

RUE DU 8 MAI 1945



VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-11

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU l'autorisation de voirie n° 24-AV-0394 en date du 11/12/2024 par laquelle CDA La Rochelle Service des Eaux demeurant TSA 70011 69134 représentée par Michael GHETTEM obtient l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public et l'occupation temporaire de ce dernier :

- Réseaux aérien ou souterrains ou branchement - Eau potable et Réalisation de tranchées ou fonçage 22 RUE DU 8 MAI 1945

CONSIDÉRANT que des travaux REALISATION D UN BRANCHEMENT AEP POUR Mr JOUFFRE rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 16/12/2024 au 20/12/2024 RUE DU 8 MAI 1945

Le Maire d'Aytré **ARRÊTE** :

ARTICLE 1 :

À compter du 16/12/2024 et jusqu'au 20/12/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent 22 RUE DU 8 MAI 1945 :

- La circulation est alternée par B15+C18 ou K10 ;
- Le stationnement des véhicules est interdit sur la surface nécessaire à l'exécution des travaux en sécurité. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route ;

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CDA La Rochelle Service des Eaux.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Aytré, le 11 décembre 2024

Tony LOISEL

Monsieur le Maire



DIFFUSION:

Place des Charmilles

BP 30102

17 442 AYTRÉ Cédex

tel 05 46 30 19 19

information@aytre.fr

aytre.fr   

- CDA La Rochelle Service des Eaux
- Monsieur le Maire
- DDSP
- Responsable Police Municipale
- CDA déchets

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.